

Charte du Réseau Breton pour l'accueil des migrant-e-s dans la dignité

Les entités (associations, syndicats, collectifs) et individu-e-s signataires conviennent de se constituer en réseau.

L'objectif de ce réseau est de donner plus de poids, de visibilité, d'efficacité et de cohérence à l'accueil des migrant-e-s dans le pays de Brest. Tous partagent la même volonté d'améliorer les conditions de vie des migrants en favorisant et soutenant, en collaboration avec eux, leur accès aux droits fondamentaux : logement, santé, justice, scolarisation, protection de la famille et de l'enfance, emploi, ainsi que leur intégration. Le réseau oeuvrera à chercher des solutions tant collectives que au cas par cas, en fonction des situations. En ce qui concerne l'hébergement, il ne s'interdira pas de soutenir des solutions extérieures au pays de Brest.

1. Chaque entité (associations, syndicats, collectifs) signataire reste autonome quant à ses propres priorités d'action sur le terrain, sa signature et son engagement sur les actions décidées par le réseau.
2. Les rencontres planifiées constituent les temps forts de la vie du réseau. Dans la mesure du possible, un ordre du jour sera proposé quelques jours avant et un timing sera respecté. Les groupes de travail pourront y présenter leurs propositions pour validation.
3. Les entités (associations, syndicats, collectifs) y sont représentées par des personnes mandatées.
4. Pour toute décision qui engage le réseau, la recherche du consensus sera privilégiée. A défaut, il pourra être procédé à un vote. Chaque organisation ou collectif membre dispose d'une voix. Le vote sera réputé acquis s'il dispose de la majorité des 2/3 des présent-e-s.
6. Les individu-e-s qui voudraient à titre individuel intervenir auprès des migrant-e-s sont invité-e-s à se rapprocher d'une des associations du réseau en fonction de leur centre d'intérêt et compétences.
- 7 Les moyens que se donne le réseau pour aboutir à ses objectifs consistent entre autre en :
 - Des rencontres et des échanges réguliers d'informations et de réflexions.
 - L'interpellation des pouvoirs publics, des élus, des institutions, ...
 - Des contacts avec les médias.
 - La mise en œuvre d'actions diverses. A titre d'exemple : la création et / ou la participation à des groupes de travail, des rassemblements...
8. La signature de cette charte vaut adhésion au réseau et engage le signataire à en respecter les termes.

Premiers signataires : Digemer, la Halte, Entraide et Amitié, Collectes Solidarité Réfugié-es Pays de Brest, Collectif Humanité de Plouguerneau, Utopia56, LDH, MRAP, UL CGT de Brest, FSU, SUD/Solidaires.